



L'assemblée générale de la Fédération protestante de France se réunira les 30 et 31 janvier. Au cœur de ses travaux : la question du « lien fédératif » qui unit ses membres, ou encore de la « communion » qui les lie.

La décision 30 du Synode du Lazaret a replacé au premier plan cette question, trop longtemps mise de côté comme le dit un projet de résolution qui sera soumis au vote de l'assemblée.

La Fédération n'est certes pas une Eglise ; elle n'a pas de confession de foi par exemple. Mais elle n'est pas non plus une simple plateforme de collaboration, sans convictions communes et sans âme. Entre les deux, quelle est donc la nature de cette « communion », mentionnée par la Charte de la FPF et mais dont les interprétations peuvent être très diverses ?

Dans le cadre protestant français, que signifie « l'unité dans la diversité » ? Comment concilier la liberté de chaque Eglise et l'attention à laquelle elles entendent s'obliger ? Quel témoignage commun faut-il souhaiter, construire, mettre en œuvre ?

Un chantier de clarification, voire de refondation de ce lien de communion va être ouvert par l'AG de la Fédération.

Laurent Schlumberger

● Le Conseil national a consacré une partie importante de son ordre du jour à l'**Institut protestant de théologie**. Il s'est entretenu avec sa présidente, Sylvie Franchet d'Espèrèy, qui a souligné les débuts très prometteurs de l'enseignement à distance, entièrement reconfiguré il y a six mois, et les collaborations renforcées entre les deux sites. Les effectifs étudiants sont stables. Des partenariats avec la Faculté de théologie de Strasbourg, l'Institut catholique de Paris, Sciences Po, sont en cours de renouvellement ou d'établissement. La labélisation par l'Etat (dite ESSPIG), qui permet de pérenniser son soutien financier, est en bonne voie.

Le Conseil a également reçu la pasteur Valérie Mali, présidente de la Commission du Master Pro. Il a évoqué avec elle cet aspect des études et, plus largement, la formation initiale des ministres de l'Eglise. Un groupe mixte IPT-Eglise travaille sur ce dernier point en ce moment.

Sur proposition de la Commission académique, le Conseil a renouvelé dans leurs postes les enseignants dont le ministère était évalué cette année : Olivier Abel, Chrystel Bernat, Marc Boss, Valérie Nicolet.

Enfin, il a engagé la préparation du prochain plan quinquennal de l'IPT, pour la période 2018-2022, qui sera soumis au Synode national en 2017.

● Jusqu'en 2012, les Coordinations nationales étaient au nombre de deux. En 2012, le Synode a mis en place, à leur demande, un fonctionnement en Coordination unique : la **Coordination évangélisation formation**. Cette période-test s'achève et, sur proposition du groupe d'évaluation, le Conseil national proposera au Synode la pérennisation de ce dispositif.

● Le Conseil national se réunissait au lendemain du décès du professeur **Raphaël Picon**, qui en était membre. Le Conseil, dans une profonde peine et une grande reconnaissance, a plusieurs fois évoqué ce frère. L'aumônerie de la session en a été fortement marquée.

● Avec le modérateur élu, le pasteur Jean-Christophe Muller, le Conseil a poursuivi la préparation du **Synode national de Nancy** : ordre du jour, projet d'emploi du temps, invités, etc.

● Il a évoqué le récent congrès fondateur du **mouvement des « Attestants »**, dans un esprit de bienveillance et d'exhortation, ainsi que l'avait exprimé le président du Conseil national dans une lettre aux organisateurs de ce congrès.

● Le Conseil s'est réjoui de la qualité du récent week-end de formation des **équipes juridiques régionales**. Ces

rencontres permettent de diffuser la compétence juridique et de mieux accompagner les Eglises locales, par exemple en cas de regroupement.

● Les règles de **TVA** applicables aux associations, y compris culturelles, viennent de changer. Le Conseil a envisagé les moyens d'adapter les pratiques actuelles pour faire face à ces modifications.

● Il a approuvé la mise à l'étude d'un plan national, demandé par le colloque immobilier récemment réuni, de **prévention des risques électricité et incendie** dans les presbytères.

● Le Conseil national a augmenté le **traitement brut mensuel de base** des ministres de 0,2% au 1<sup>er</sup> janvier, taux correspondant à l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation pendant l'année 2015, soit 1 179,82 €.

Après chaque session du conseil national, ces brefs « échos » sont envoyés notamment aux présidents de conseil régional et inspecteurs ecclésiastiques, pour qu'ils les retransmettent aux présidents de conseil presbytéral, aux délégués au synode régional, aux présidents de conseil de consistorio et aux ministres. Ces « échos » n'ont pas valeur de compte rendu, mais entendent permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'avoir un aperçu du travail du conseil national. Ils peuvent être diffusés dans l'Eglise.